

UN BEL ACTE DE FOI PUBLIC*Consécration de la paroisse de L'Ange-Gardien au Sacré-Cœur*

Le 25 avril 1914, M. le maire et MM. les Conseillers, à une séance spéciale du conseil, ont, par un vote unanime, consacré officiellement la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus.

Voici le texte de la résolution telle qu'inscrite au procès verbal :

« Attendu qu'en cette année 1914 sera célébré le 250ème anniversaire de la fondation de cette paroisse de L'Ange-Gardien ;

« Attendu que pour commémorer cet événement un comité de citoyens se propose d'élever au moyen de souscriptions un monument de reconnaissance au Sacré-Cœur au centre de cette paroisse ;

« Attendu que Sa Sainteté la Pape Léon XIII dans son Encyclique *Annum Sacrum* du 25 mai 1899 invite instamment toutes les paroisses, toutes les cités, tous les peuples à se consacrer solennellement au Sacré-Cœur de Jésus ;

« Attendu que ce conseil étant l'élu du peuple peut et doit parler et agir en son nom ;

« Il est proposé par M. Joseph Lortie, secondé par M. Edmond Vézina et M. Elz. Huot, et résolu unanimement :

« 1° Que ce conseil met ses délibérations, ses projets, ses entreprises, ses travaux, sous la protection du Sacré-Cœur ;

« 2° Que cette paroisse se consacre officiellement au Sacré-Cœur et qu'à cet effet M. le maire soit autorisé à prononcer publiquement en temps opportun cette consécration, au nom de ce conseil et de cette paroisse ;

« 3° Que pour perpétuelle mémoire une copie de ces résolutions soit conservée dans les archives du conseil et qu'une autre soit déposée dans le piédestal du monument dédié au Sacré-Cœur. »

(Signé) JOS. TRUDELLE, maire.

PIERRE GARIÉPY, Sec.-Trés.